



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 44390

Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les conclusions inquiétantes du rapport sur la prévention des handicaps de l'enfant, réalisé par l'office parlementaire d'évaluation des politiques de santé. 1 % des enfants qui naissent dans notre pays, soit 7 500 nouveau-nés par an, sont atteints d'un handicap important. Les cas les plus fréquents sont les déficiences cognitives sévères avec un coefficient intellectuel inférieur à 50 %, les déficiences motrices fortes, la cécité, la surdité profonde et l'autisme. Il faut également ajouter la naissance annuelle de 7 500 autres enfants atteints de déficits légers, soit un total de 15 000 naissances d'enfants handicapés par an. Deux grandes causes sont soulignées : la moitié des handicaps atteint des bébés nés prématurés. L'autre moitié concerne des enfants nés à terme, dont les lésions ont été provoquées par des asphyxies cérébrales, des infections survenues pendant la grossesse, ou bien par des origines génétiques. Les services de néonatalogie mieux équipés permettent désormais de mieux faire face aux difficultés. Néanmoins, des progrès doivent encore être accomplis pour diminuer le nombre de grossesses mal suivies en milieu défavorisé. Pour répondre à cette nécessité, davantage de moyens devraient être donnés aux centres d'actions médico-sociales précoces, inégalement répartis sur le territoire. Il semble également opportun d'améliorer la formation des médecins généralistes sur le dépistage précoce des handicaps. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il pense réserver à ces suggestions, d'autant que plusieurs textes de loi actuellement à l'étude pourraient intégrer de telles dispositions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44390

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5661